

À l'heure de l'effondrement de la biodiversité, la mobilisation des territoires est un jalon essentiel dans la reconquête du vivant.

L'Office français de la biodiversité (OFB) propose un panel d'outils et de solutions adaptés aux collectivités pour agir en faveur de la biodiversité et dans l'intérêt des citoyens.

L'OFB accompagne les collectivités volontaires pour faire l'inventaire et la cartographie des enjeux spécifiques à leurs territoires, les aider à valoriser leurs engagements ou encore financer leurs projets. Les acteurs des territoires peuvent également puiser dans de nombreuses ressources mises à leur disposition pour mener à bien leurs projets ou monter en compétences. Enfin, ils peuvent compter sur les 1700 inspecteurs de l'environnement qui veillent au respect du code de l'environnement et sensibilisent les usagers.

L'action locale de l'OFB passe par ses directions régionales et par les Agences régionales de la biodiversité qui découlent d'un partenariat entre l'OFB et les Régions. D'autres établissements publics tels que les Agences de l'eau interviennent également pour la protection de la biodiversité.

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Ses 3 000 agents, répartis dans l'Hexagone et en Outre-mer, agissent au quotidien pour la préservation du vivant.

Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.



JE PEUX :

Consulter et répondre à l'un des **appels à projets** ou **programmes de financement** de l'**OFB** ou des **Agences de l'eau**.

Retrouver toutes les aides pour la biodiversité sur la plateforme **aides-territoires**.



Financer mes projets en lien avec la protection de la biodiversité

Signaler un risque d'atteinte aux milieux naturels ou à la biodiversité



JE PEUX :

Contacter la **Direction départementale des territoires** (et de la mer).

L'OFB contribue à la **police de l'environnement** aux côtés des services de l'État.

JE PEUX :

Diagnostiquer les enjeux de préservation ou de reconquête de la biodiversité de mon territoire via un **Atlas de la biodiversité communale et intercommunale**.

Bénéficier d'un accompagnement pour construire et mettre en œuvre ma politique en intégrant le programme **Territoire engagé pour la nature**.

Mener une politique favorable à la biodiversité



Moi, élu local, ou agent territorial, je souhaite

Accéder à des ressources techniques sur la biodiversité



Consulter les nombreuses **données, publications, fiches techniques** et les **centres de ressources thématiques** présentés dans le **portail technique**.

JE PEUX :

Contacter la **direction régionale ou interrégionale** de l'**OFB** afin d'obtenir de la documentation, d'être orienté sur un programme d'accompagnement ou vers l'un de ses partenaires.



Être accompagné sur un enjeu lié à la biodiversité

Me former sur les enjeux de la biodiversité



JE PEUX :

M'inscrire à une **formation dispensée** par l'**OFB** ou le **CNFPT**.

Suivre une formation à distance (webinaire, MOOC) organisée par l'**OFB** ou ses **partenaires**.



Retrouvez toutes les informations dédiées aux collectivités sur www.ofb.gouv.fr/elus-et-collectivites